

Journée nationale des aidants : l'AD-PA demande une véritable reconnaissance du statut d'aidant

À l'occasion de la Journée nationale des aidants, l'AD-PA tient à rendre hommage aux millions de femmes et d'hommes qui, chaque jour, accompagnent un proche âgé vulnérable. Fils et filles, conjoints, voisins, amis : ces « aidants » sont un pilier indispensable de notre système d'accompagnement du vieillissement, mais un pilier invisibilisé car leur engagement reste encore aujourd'hui insuffisamment reconnu, soutenu et outillé.

L'AD-PA refuse que cette journée soit une célébration de plus, venue saluer un dévouement que la puissance publique ne rémunère pas, ne protège pas et ne soulage pas assez.

Les aidants consacrent pour beaucoup d'entre eux plusieurs heures par jour à leur proche : aide à la toilette, aux repas, prise des médicaments, accompagnement dans les démarches administratives, présence nocturne, réassurance permanente. Cette aide, rendue par solidarité, n'en demeure pas moins une charge psychique et physique considérable : épuisement, isolement, renoncement à sa propre vie professionnelle, sociale, et parfois affective.

L'AD-PA considère que la reconnaissance du statut d'aidant représente un devoir de justice et une nécessité d'intérêt général. Reconnaître l'aidant, c'est lui permettre de continuer à accompagner son proche dans de bonnes conditions ; c'est aussi permettre à la personne âgée de vivre une vie plus digne, apaisée et heureuse.

L'AD-PA demande une véritable reconnaissance du statut d'aidant, qui passe notamment par :

- Un statut juridique clair et opposable de proche aidant garanti par la loi
- Un droit au répit effectif et financé : logements d'accueil temporaire suffisants et structures de répit de nuit et de jour
- Un repérage systématique de l'aidant (dossier APA, hospitalisation, retour à domicile)
- Un soutien psychologique et social intégré au parcours de la personne aidée
- Une compensation financière juste du temps consacré, renforçant et simplifiant les dispositifs existants
- Des droits concrets dans l'emploi : congé proche aidant accessible, indemnisé et protecteur
- La formation et la valorisation des compétences acquises par les aidants, notamment par la validation des acquis de l'expérience

Au-delà des dispositifs, l'AD-PA appelle à un changement de regard. Le soin apporté à un proche âgé ne doit pas être pensé comme une charge à alléger, mais comme un lien à soutenir. Notre société ne peut pas, d'un côté, saluer la grandeur du lien intergénérationnel et, de l'autre, laisser ceux qui l'incarnent s'user dans l'indifférence et la solitude.

Prendre soin de ceux qui prennent soin, c'est la condition pour que nos aînés puissent vieillir là où ils l'ont choisi, entourés de ceux qu'ils ont choisi, et pour que leurs proches puissent donner de leur temps sans y perdre leur santé.

L'AD-PA appelle donc solennellement les pouvoirs publics à inscrire la reconnaissance du statut d'aidant au rang des grandes priorités de la politique du grand âge, et à s'en donner les moyens budgétaires.



Téléchargez
le baromètre sur
notre site ad-pa.fr